



COTISATION MUTUELLE EMPLOYEUR

Par **Ezca**, le **14/12/2022** à **16:03**

Bonjour,

J'ai démarré un nouvel emploi début septembre, à mon arrivée je n'avais pas souhaité adhérer à la mutuelle d'entreprise car j'avais déjà une mutuelle personnelle.

J'ai demandé l'affiliation à la mutuelle en novembre, j'ai eu la surprise de voir sur ma fiche de paie que mon employeur m'avait fait payer les cotisations du mois de septembre et octobre en plus de novembre.

A-t-il le droit de me faire payer les mois précédents mon adhésion ?

Puis-je demander le remboursement de la somme ?

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **14/12/2022** à **16:53**

Bonjour,

Il faudrait donc demander des explications à l'employeur car a priori si votre demande de dispense d'adhésion était valable la cotisation n'était due qu'à partir de l'affiliation à la complémentaire santé d'entreprise